



Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 26 juin 2023

Présents : Michel AUDRAN, Magali ANDRÉ, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Valérie INNOCENTI, Florence LARROQUE, Marc PONS, Philippe PERRODO, Aline PIRVAN, Mireille QUADRIO.

Excusés / pouvoirs : Charles SPETH qui a donné pouvoir à Mireille QUADRIO, Sylvain BLANC qui a donné pouvoir à Marc PONS, Antonio PEREZ qui a donné pouvoir à Valérie INNOCENTI.

A 18h15, monsieur le maire, Michel AUDRAN, préside et ouvre la séance. Il constate que le quorum est atteint. Il remercie les participants de leur présence et fait lecture des mandats donnés par les membres excusés, en présence de 4 habitants.

Monsieur Jacques CARTIAUX est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023, qui a été adressé aux conseillers avant la séance. Aucune observation, ni question étant relevée, les conseillers approuvent ce procès-verbal, signé par le président et le secrétaire désigné. Celui-ci sera publié sur le site Internet de la Commune et affiché en mairie.

Le maire aborde ensuite l'ordre du jour.

Délibérations

1. TERRAIN : HALLE ET TIERS-LIEU - Acquisition portion de terrain issu de la parcelle A1249 et demande de subvention

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'au vu du programme de la halle multi-activités et du tiers-lieu écocitoyen finalisé en vue du recrutement d'un maître d'œuvre, il s'avère nécessaire d'acquérir une bande de terrain supplémentaire.

Ce terrain de 09 a 07 ca est issu de la parcelle A1249 (d'une superficie totale de 97 a 54 ca) situé à La Broue 04510 Aiglun tel que décrit par le plan de division figurant en annexe.

En accord avec son propriétaire, M. Bernard BRUNO, le tarif d'acquisition resterait similaire à celui de l'acquisition de la parcelle A1748, soit 40 € le m², portant à 36 280 € le coût total de cette acquisition auquel seraient assortis les frais de géomètre et de notaire à la charge de la Commune.

Monsieur le maire ajoute que le Conseil régional SUD PACA ayant modifié ses critères d'éligibilité des subventions « Nos communes d'abord », la Commune ne peut solliciter de subvention au titre de cette acquisition.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. TERRAIN : ZAE Espace Bléone - Division parcelle A2931 et cession à titre onéreux à la SCI Palimo

Monsieur le maire, Michel AUDRAN informe le Conseil municipal de la sollicitation en date du 25 janvier 2023 de la SCI Palimo, située au n° 5 ZAE Espace Bléone à Aiglun, d'acquiescer une surface supplémentaire tirée de la parcelle A2931 d'une surface approximative de 222 m² afin d'aménager des places de stationnement et des espaces verts et d'y installer des bennes de tri supplémentaires en vue de la valorisation des déchets.

Il rappelle au Conseil que la Commune a déjà cédé deux terrains à la SCI Palimo : 654 m² en 2019 et 133 m² en 2021 au tarif de 20 € le m².

Il ajoute que la Régie de l'eau et de l'assainissement de Provence Alpes Agglomération et GRT Gaz ont donné leur accord pour ce projet de division et de cession.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. ENSEIGNEMENT PÉRISCOLAIRE/ JEUNESSE - Tarifs des services municipaux périscolaires année scolaire 2023-2024

Madame Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture et à la transition écologique, à la jeunesse et aux affaires scolaires, rappelle au Conseil municipal les tarifs des services périscolaires gérés par la Commune. Pour l'année scolaire 2023-2024, elle propose de maintenir ces mêmes tarifs.

- garderie du matin de 7h30 à 8h35 : 1.00 € le ticket
- pause méridienne comprenant animation et repas : 4.50 € le ticket décomposé comme suit : 0.50 € le temps d'animation et 4.00 € le repas ; tarif unique pour les enfants et les adultes quel que soit leur lieu de résidence

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. ENSEIGNEMENT PÉRISCOLAIRE/ JEUNESSE - Mise à disposition de personnel et de locaux pour le futur contrat d'animation de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire du soir

Madame Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture et à la transition écologique, à la jeunesse et aux affaires scolaires, poursuit en indiquant que le marché de prestations des services périscolaires de la pause méridienne et du soir est en cours de consultation pour les trois années scolaires à venir, soit de septembre 2023 à juillet 2026. Ce marché comporte une année scolaire supplémentaire à affermir éventuellement.

Cette consultation implique notamment la mise à disposition d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles durant 3h00 par semaine hors périodes de vacances scolaires, ainsi que la mise à disposition des locaux au sein du groupe scolaire Julien Delaye.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. ENSEIGNEMENT PÉRISCOLAIRE/ JEUNESSE - Mise en place d'actions jeunesse avec l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC)

Madame Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture et à la transition écologique, à la jeunesse et aux affaires scolaires, rappelle au Conseil municipal la volonté de développer

des actions envers la jeunesse durant le mandat, et notamment en préfiguration du futur espace jeunes qui s'installera au cœur du tiers-lieu écocitoyen.

A cette fin, elle présente au Conseil municipal la proposition d'animations destinées aux jeunes établie par l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC), actuel prestataire périscolaire et extra-scolaire sur la Commune, dont l'équipe est en lien avec les jeunes de 12 à 16 ans.

Un budget prévisionnel a été établi à hauteur de 6 310 € pour la période de juillet à décembre 2023 comprenant différentes sorties et veillées, ainsi qu'un mini séjour durant les vacances scolaires et les week-ends avec un encadrement de deux à trois personnes. Le reste à charge pour la Commune serait de 4 320 €, après déduction des participations des familles et de la CAF.

Les communes voisines, comptant des jeunes qui seraient susceptibles de participer à ces animations, seraient directement sollicitées par l'IFAC pour régler leur participation financière

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Concernant les délibérations relatives au plan de formation du personnel communal et au taux de promotion des avancements de grade, ces points sont remis à une prochaine séance dans l'attente de l'avis préalable obligatoire du Comité social territorial.

6. PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des emplois communaux

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines, à la santé et aux affaires sociales, propose au Conseil municipal de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

- création d'un nouvel emploi permanent ouvert au grade des attachés territoriaux (catégorie A) à temps complet pour exercer les fonctions de direction des services / secrétariat général de la Commune.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu des fonctions très spécialisées et du niveau d'expertise requis pour cet emploi stratégique, et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- emploi permanent de responsable des services techniques (cadres d'emploi des techniciens et des agents de maîtrise territoriaux) et emploi d'adjoint(e) à la direction générale (cadres d'emploi des rédacteurs et des adjoints administratifs territoriaux) :

- ces emplois pourront également être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8-2° du code général de la fonction publique, selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus, en raison des fonctions très spécialisées et du niveau d'expertise requis pour ces emplois.

- pour les autres emplois permanents de la Commune, à l'exception des emplois relevant de l'échelle C1 permettant un recrutement sans concours, ceux-ci pourront également être pourvus par un agent contractuel en vertu de l'article L332-14 du code général de la fonction publique en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les niveaux de rémunération seront définis en référence à la grille indiciaire du/des grades de recrutement.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ELUS - Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du Conseil municipal

o **SANTÉ - Maison de santé pluriprofessionnelle**

Modification de la prise en charge du logement privé du médecin espagnol

Monsieur le maire, Michel Audran, indique qu'il a été amené à prolonger la durée de la prise en charge du logement privé du médecin espagnol, compte tenu du changement de résidence intervenu depuis son arrivée à Aiglun, ce qui se traduit, dans le respect du plafond mensuel de prise en charge voté antérieurement pour un montant de 1 000 euros, par un dépassement, sur la durée totale, de l'ordre de 467 €.

Étude de faisabilité géothermie : co-traitance Hydro B Conseil / Fondasol et modification di foage pour le test de réponse thermique

Monsieur le maire, Michel Audran indique qu'il a retenu la proposition de co-traitance Fondasol / Hydro B Conseil pour la réalisation du test de réponse thermique nécessaire à l'étude de faisabilité géothermie de la future maison de santé pluriprofessionnelle pour un montant de 3 500 € ht, venant en déduction de la prestation d'Hydro B Conseil s'établissant à 7 000 € ht.

Un nouveau devis a été signé avec Matheron Forages, n° 3521 route de Riez, 04500 Allemagne-en-Provence pour la réalisation d'un forage à 150 mètres pour un montant de 8 290.00 € ht, devis annulant le précédent.

Poursuite mission Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage avec Ingénierie et Territoires 04

Monsieur le maire, Michel Audran indique qu'un nouveau devis d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage a été signé avec Ingénierie et Territoires 04, 13 rue du Docteur Romieu 04000 Digne-les-Bains, pour un montant de 4 650 € ht sur la base d'un forfait journalier (10 jours estimés à 465.00 € ht / jour) pouvant évoluer en fonction du besoin d'accompagnement de la Commune relatif aux travaux de la maison de santé pluriprofessionnelle.

Travaux de dévoisement des réseaux de télécommunications

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, indique que l'entreprise SACCO a été retenue pour effectuer le dévoisement des réseaux de télécommunications présents sur la parcelle A1711 pour un montant de 4 156.60 € ht.

Monsieur Antonio PEREZ, conseiller municipal, rejoint la séance.

Mise à disposition de locaux de la maison de santé provisoire aux Romarins avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires PEPS d'Aiglun et la Société Civile de Moyens MED'Aiglun

Conformément à la délibération D02 du 27 février 2023 des conventions de mise à disposition à titre gracieux ont été signées avec la SISA « PEPS d'Aiglun » et la SCM « Med'Aiglun » pour les locaux du cabinet médical situé au n°4 de la place de la Mairie de la manière suivante, les locaux étant répartis entre ces deux entités.

Poursuite de l'aménagement des cabinets médicaux provisoires des professionnels de santé

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, indique que les dépenses suivantes ont été engagées afin de poursuivre l'aménagement des cabinets médicaux des professionnels de santé au n°4 de la place de la mairie :

Travaux/ acquisitions	Entreprise retenue	Montant en € ht
Pose d'un film miroir sans tain	Alpes Provence Menuiseries ZAE Espace Bléone 04510 Aiglun	2 062.80 €
Système asservissement porte	Alpes Provence Menuiseries ZAE Espace Bléone 04510 Aiglun	2 390.40 €
Mobilier médical	Allibert Médical 14 rue des Forges 86200 Loudun	9 074.10 €
Mobilier d'accueil	Manutan Avenue du XXIè siècle 95500 Gonesse	4 816.79 €

○ **ENFANCE / GROUPE SCOLAIRE**

Travaux de réfection de l'aire de jeux Odile Mouzard

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, indique que les travaux de réfection de l'aire de jeux Odile Mouzard ont été confiés à Quali-Cité Méditerranée, 170 rue Pierre Gilles de Gênes 83210 La Farlède, pour un montant de 27 942.30 € ht.

Ces travaux interviennent après la réfection du mur de soutènement réalisé par Eiffage et la modification de la clôture (Haute Provence Environnement). Le montant total des travaux s'élèvent à 56 846 €. L'aire de jeux a été réouverte le week-end précédant la réunion du Conseil, le bureau du contrôle technique ayant donné son feu vert.

M. Perrodo souligne la très belle réalisation de ces travaux. Une seconde tranche de travaux est envisagée pour implanter des jeux pour les 5-10 ans.

Travaux au groupe scolaire Julien Delaye : fourniture et pose d'une maisonnette cour maternelle, installation brise-soleil classe 5 et travaux de réaménagement de la tisanerie et du réfectoire

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie et à l'environnement indique que l'entreprise AMG Équipements / ADRET Diffusion, 33 allée des Genêts 04200 Sisteron, a été chargée d'effectuer des travaux de réaménagement intérieur de la tisanerie et du réfectoire du groupe scolaire Julien Delaye pour des montants respectifs de 14 629.45 € ht et de 3 917.88 € ht.

Un jeu d'extérieur (maisonnette) pour la cour des maternelles a également été acquis et installé par Quali-Cité Méditerranée, 170 rue Pierre-Gilles de Gênes 83210 La Farlède, pour un montant de 9 283.31 € ht.

Enfin, l'entreprise Alpes Provence Menuiseries (ZAE Espace Bléone Aiglun) a été chargée de la fourniture et de la pose d'un brise-soleil dans la classe 5 du groupe scolaire pour un montant de 3 973 € ht.

Mise à disposition du pôle Moutet pour l'accueil collectif de mineurs été 2023 géré l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC) et Provence Alpes Agglomération

Madame Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture et à la transition écologique, à la jeunesse et aux affaires scolaires, indique qu'une convention de mise à disposition gracieuse a été établie entre la Commune et l'IFAC concernant l'utilisation des locaux définis ci-après pour l'accueil collectif de mineurs et les actions jeunesse de l'été 2023 en raison des travaux au groupe scolaire évoqués précédemment :

- groupe scolaire Julien Delaye : classes 4 et 5, cours et sanitaires du bas
- pôle Raymond Moutet : l'ensemble du bâtiment à l'exception des salles de musculation, des bureaux du club de football, des salles musique et ostéopathie

o SPORT / LOISIRS

Pose d'agrès de fitness en plein air

Quali-Cité Méditerranée, 170 rue Pierre-Gilles de Gênes 83210 La Farlède, a été chargé de poser 5 appareils de fitness en plein air pour un montant de 1 625.00 € ht.

Passage en led de l'éclairage public du stade Raymond Moutet

Le remplacement de l'éclairage existant du stade du pôle Raymond Moutet par un éclairage leds a été confié à APEI, rue Nicéphore Niepce, 04000 Digne-les-Bains, pour un montant de 25 797.00 € ht.

Installation de la climatisation au rez-de-chaussée du pôle Raymond Moutet et changement de porte des vestiaires du football

Climpac 04 Sud Eco, La Lauze, 04510 Aiglun, a été retenu pour installer une pompe air/air au rez-de-chaussée du pôle Moutet (salle de musculation et musique/ostéopathie) pour un montant de 13 530.00 € ht.

Le remplacement d'une porte lourde avec ventail d'un vestiaire du club de football a été confié à Alpes Provence Menuiseries, ZAE Espace Bléone 04510 Aiglun pour un montant de 3 793.50 € ht.

o **COMMUNICATION - Réalisation du film des vœux 2024**

Mme Magali ANDRE, adjointe déléguée à la Communication indique que le Web Media, M. Pascal Simoes, 80 avenue des Combattants d'Afrique du Nord 13700 Marignane, a été retenu pour concevoir et diffuser le film proposant une rétrospective 2023 pour les vœux 2024 de la municipalité pour un montant de 4 250 € ht.

Elle ajoute que la Commission Communication se réunira le 11 juillet prochain à 18h00, notamment au sujet du prochain Aiglun Infos qui sera édité à la fin du mois d'août.

o **MAIRIE - Avenant de renouvellement de la mise à disposition de la salle Rochette avec le BNI**

Monsieur le maire, Michel Audran indique qu'un avenant de renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle Henri Rochette pour 2023 a été signé avec le BNI pour l'utilisation de celle-ci les mardis matin de chaque semaine en contrepartie d'une redevance de 20 € par demi-journée d'occupation

o **MARCHE / COMMERCE AMBULANTS - Convention avec Mme Corella Bernard (vente de soupes au marché) et Top Naan (spécialités indiennes le mercredi soir)**

Une convention d'occupation du domaine public a été signée avec Mme Corella Bernard, Le Grand Cabaret 04200 Châteauneuf-Val-St-Donat, pour un emplacement lors du marché hebdomadaire les mardis après-midi en contrepartie d'une redevance de 5 € par occupation.

Une autre convention d'occupation du domaine public a été signée également avec l'entreprise Top Naan, 1 rue des Abeilles 04000 Digne-les-Bains, pour la place Edmond Jugy les mercredis soirs de 18h à 22h contrepartie d'une redevance de 5 € par occupation.

o **SECURITE / BIEN ETRE ANIMAL - Renouvellement de la convention de fourrière avec les Amis dignois des Animaux**

La convention de fourrière sans ramassage d'animaux avec les Amis dignois des Animaux, chenil des Isnards route de Barles 04000 Digne-les-Bains, a été renouvelée pour une durée d'un an. Les indemnités tarifaires restent inchangées : 100 € par chien et 65 € par chat.

o **CIMETIERE - Construction d'un muret de soutènement, aménagement pour columbariums et vente de concessions**

Monsieur Philippe PERRODO, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux, à la voirie et à l'environnement, relate les opérations suivantes :

- la Marbrerie Serez, 14 Zone artisanale 04660 Champtercier, a été chargée de réaliser un mobilier d'aménagement pour un columbarium au cimetière pour un montant de 4.970 € TTC.

- l'entreprise PNG, route de Valensole, Quartier Ste Anne 04500 Quinson, interviendra pour reprendre les murs et poser des couvertines au cimetière pour un montant de 5 950.00 € ht.

- la concession n°86 située dans la deuxième partie du cimetière a été renouvelée pour une durée de 30 ans pour un montant de 300 € et la case funéraire n°7 a été concédée pour une durée de 30 ans pour un montant de 300 €.

o **FINANCES - Engagements comptables**

Les dépenses engagées pour la période du 13 avril 2023 au 26 juin 2023 s'élèvent à 17 181.66 € TTC pour le budget principal (cf. annexe).

Informations et questions diverses

Premiers retours sur les consultations des médecins généralistes

Les deux médecins installés dans les locaux provisoires de la maison de santé ont commencé leurs consultations, avec priorité donnée pour le moment aux patients en affection de longue durée qui n'avaient plus de médecin traitant.

Les premiers retours des patients concernés sont très favorables et les représentants des pouvoirs publics et autorités concernées (ARS, caisse d'assurance maladie et conseil de l'Ordre des médecins) sont également très élogieux.

Mme Dhersin, infirmière en pratique avancée rejoindra les deux médecins très prochainement, ainsi qu'un troisième médecin d'ici septembre.

A compter de début juillet, un site Internet sera proposé avec une prise de rendez-vous en ligne <https://www.msp-aiglunbleone.fr/> Une boîte aux lettres a été installée au n°4 afin de recevoir les courriers des éventuels patients n'ayant pas ou ne sachant pas utiliser Internet. Une ligne téléphonique a également été ouverte : 04.23.36.07.05

Candidature de la Commune au label « Atout village 04 »

Il s'agit d'une offre d'ingénierie et d'accompagnement fondée sur 4 séries de critères d'éligibilité à laquelle la commune d'Aiglun est fondée à postuler :

- la transition écologique, l'animation, le patrimoine et les paysages, les services aux habitants.

Le maire a transmis un dossier de candidature à la préfecture.

Challenge « CUBES écoles » avec Provence Alpes Agglomération

Cette initiative vise à fédérer les élèves et les enseignants autour de projets environnementaux et la Commune a décidé d'y souscrire.

Point sur la question de l'intégration des voies privées du lotissement du Château dans le domaine public communal

Ce sujet a déjà fait l'objet de très nombreux échanges de la part de l'association syndicale et de la mairie, mais l'intégration de ces voies privées dans le domaine communal se heurte à la question de la prise en charge des dépenses préalables nécessaires à la remise en état de ces voies privées et du mur de soutènement qui supporte la voie d'accès à la résidence du Château et dont les faiblesses ont été constatées.

Monsieur Philippe PERRODO évalue les dépenses entre 200 000 € et 300 000 €, voire plus.

Les résidents du lotissement ne pourront prendre en charge ces travaux avant le projet d'intégration dans le domaine public communal.

Une décision devra être prise lors de la prochaine séance du Conseil. Monsieur le maire se dit a priori opposé à la prise en charge de ces dépenses par le budget communal en raison de leur montant et de la responsabilité du maire qui se trouverait engagée face au mauvais état de la montée du Château. Il suggère de tenir une prochaine réunion de travail interne à ce sujet.

Venue de Madame OVSYANNIKOVA du 03 au 05 juillet

Cette visite a finalement été reportée à la demande de l'intéressée.

Information sur les travaux de la RN 85

Suite au dernier COTECH auquel le maire a participé, il apparaît que les travaux complémentaires prévus sur le rond-point d'Aiglun sont toujours programmés d'ici la fin de l'année 2023. Ensuite les travaux débiteront sur le rond-point du Chaffaut et une piste cyclable sera créée du rond-point des Ammonites jusqu'à Mallemoisson.

Loi d'accélération des énergies renouvelables

Cette loi impose de nouvelles obligations aux communes, visant à accélérer le recours aux énergies renouvelables et le maire rappelle que les chantiers en cours ou prévus (maison de santé et halle polyvalente) ont intégré cette contrainte, avec le recours prévu au photovoltaïque et à la géothermie.

La Commune devra décider, à la suite d'une consultation publique, les éventuelles zones dans lesquelles les projets d'énergies renouvelables seraient favorisés, notamment par le biais de procédures assouplies pour leur installation.

Retour sur la journée du réseau local des femmes élues, à Marseille le 16 juin 2023

Mme Magali ANDRE et Mireille QUADRIO ont participé à cette journée à l'Hôtel de région qui a permis à de nombreuses femmes élues de la Région de se rencontrer et d'échanger autour de tables rondes et d'ateliers.

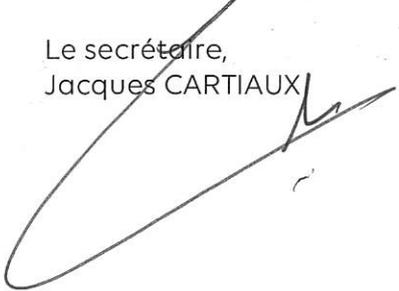
Suite aux journées nationales organisées à Paris en novembre 2022, Mmes Magali ANDRE et Claude BOULIOU ont été désignées représentantes du réseau local des femmes élues pour le département des Alpes-de-Haute-Provence et une journée sera organisée à Digne-les-Bains le 29 novembre prochain en présence de madame la maire de Digne et présidente de l'agglomération et madame la présidente du Conseil départemental.

Remerciements de Philippe PERRODO

Avant la fin de séance, M. Philippe PERRODO a souhaité remercier vivement le personnel de l'école qui assure la restauration scolaire et M. Maxime AUDIBERT, directeur technique qui rejoindra Villeneuve au 1^{er} août pour tout le travail effectué et l'avancement des projets.

Fin de séance : 20h30

Le secrétaire,
Jacques CARTIAUX



Le maire,
Michel AUDRAN



